

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Décision n° 2014-1407 du 3 septembre 2014 portant modification de la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires

NOR : DEVD1420566S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III;

Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France;

Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable;

Vu la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 modifiée portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services;

Vu la décision n° 2009-1633 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement;

Vu la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 modifiée fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires;

Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1^{er} octobre 2011;

Vu la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires;

Vu la décision n° 2014-611 DRH du 3 septembre 2014 nommant M. Emmanuel Cloppet directeur central des activités commerciales;

Vu la décision n° 2014-612 DRH du 3 septembre 2014 nommant M. David Goutx directeur interrégional pour La Réunion,

Décide:

Article 1^{er}

Les articles 7 et 16 de la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 susvisée sont ainsi rédigés à compter du 15 septembre 2014:

« *Article 7.* – M. Emmanuel Cloppet, directeur central des activités commerciales, est nommé ordonnateur secondaire de la direction centrale des activités commerciales. »

« *Article 16.* – M. David Goutx, directeur interrégional pour La Réunion, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 3 septembre 2014.

Le président-directeur général,
J.-M. LACAVE